

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION À MME ISABELLE DELSAUT, 8^{ÈME} ADJOINTE

Le Maire de la commune de MASNY ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE :

Article 1er :

Il est donné délégation de fonction à Madame Isabelle DELSAUT, 8^{ème} adjointe au maire, pour intervenir dans les domaines suivants : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Elle exercera notamment les fonctions suivantes :

- Organisation et fonctionnement des services publics municipaux
- Suivi des affaires générales de la commune ;
- Gestion des actes administratifs et du secrétariat général ;
- Suivi des instances municipales (préparation et organisation des conseils municipaux, commissions, etc.) ;
- Gestion des affaires scolaires (relations avec les établissements, suivi des effectifs) ;
- Suivi des équipements scolaires et des besoins liés à leur fonctionnement ;
- Relations avec les partenaires institutionnels

Article 2 : Le Maire, la Responsable des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée selon les règles en vigueur. Ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI, ainsi qu'au Comptable public assignataire.

*La soussignée reconnaît avoir reçu un exemplaire
du présent arrêté et avoir été informée de disposer
d'un délai de 2 mois pour le contester auprès du
Tribunal Administratif*

Signature :



Adresse Postale : 41, rue Fauqueux-59176 Masny- Tél. : 03.27.99.79.79 -email : mairie@ville-masny.fr

Fait à Masny
Le 23 mars 2026

Le Maire,
Lionel FONTAINE

